

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

-----

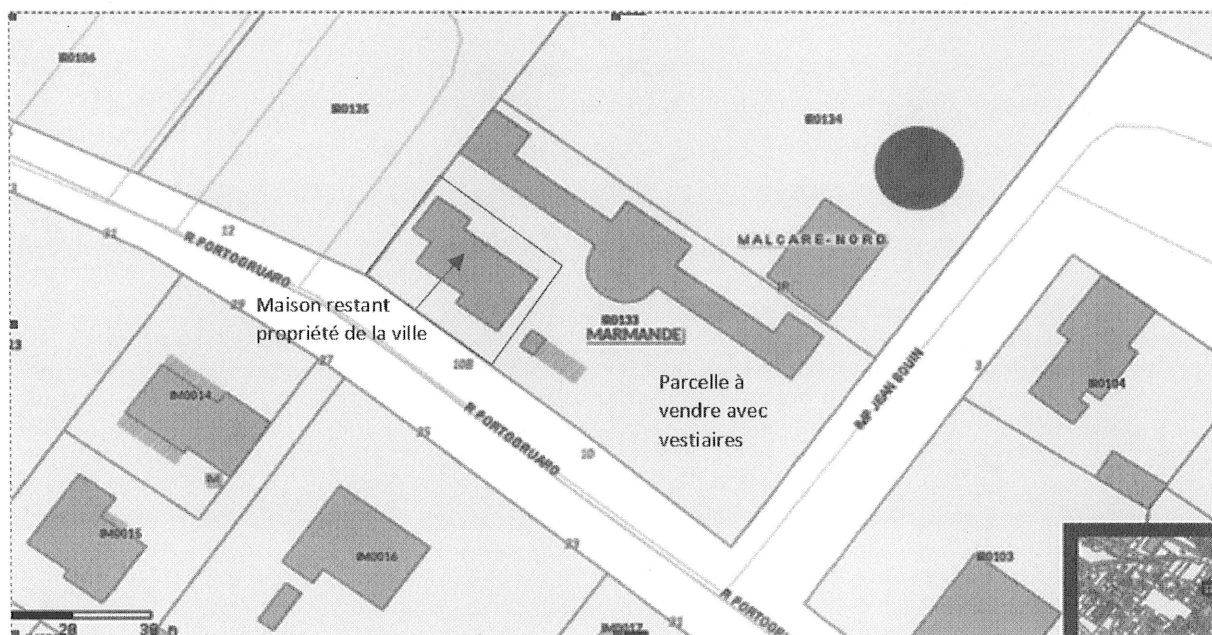
**I.43**

**Vente parcelle cadastrée section IR n° 133 partie sise 10 Rue Portogruaro**

Monsieur LABARDIN rappelle que la Commune de Marmande est propriétaire de la parcelle cadastrée section IR n° 133 partie, située 10 Rue Portogruaro à Marmande.

Messieurs LABARCHEDE Ludovic et Maxime, souhaitent se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section IR n° 133 partie correspondant au bâtiment abritant les anciens vestiaires de la piscine d'été, comme précisé sur le plan ci-dessous et construire un espace thermoludique de santé et bien être en lien avec les activités du centre nautique AQUAVAL.

Ce bâtiment est constitué de deux ailes abritant autrefois les anciens vestiaires et l'infirmerie de la piscine d'été. Maintenant désaffectée et reconstruite sur un site voisin, cette structure est totalement à l'abandon et extrêmement dégradée. A l'étage, se trouvent une terrasse et un ancien snack, également hors d'usage. Ce bâtiment nécessite de très lourds travaux de réhabilitation. Les futurs acquéreurs envisagent la démolition complète du site.



La surface à céder sera définie par un document d'arpentage établi par un géomètre avant la signature de l'acte et dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé de vendre cet immeuble au prix de 30 220.00 euros.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de vendre à Messieurs LABARCHEDE Ludovic et Maxime domiciliés 27 rue George Sand à MARMANDE (47200), ou toute personne morale s'y substituant, l'immeuble cadastré section IR n° 133 partie, au prix de 30 220.00 euros, pour le projet tel que décrit,
- Dit** que la superficie exacte à céder sera définie dans un document d'arpentage établi un géomètre expert, dont le coût sera à la charge de la commune,
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître SAURS, notaire de la Commune, sis à MARMANDE en collaboration avec Maître ORIFELLI-TEILHET, notaire de l'acquéreur, sis à SAINTE-BAZEILLE.
- Autorise** M. le MAIRE, son 1<sup>er</sup> Adjoint ou son adjoint chargé de l'urbanisme à signer tous documents à cet effet.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2018.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

